

PRESENTATION GENERALE

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'Etat, est ouvert un recrutement externe sans concours visant à pourvoir 2 postes dans ce corps à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

| Date du recrutement prévu | Service recruteur | Nombre de postes | Affectation | Type de poste |
|--|-------------------|------------------|--|---|
| A compter du 1 ^{er} août 2019 | DREAL Grand Est | 1 | Direction Régionale de de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est à Metz - Direction | Assistant(e) de direction cf fiche de poste en annexe 1 |
| | | 1 | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est à Metz – Secrétariat Général, Pôle Ressources Humaines | Assistant(e) de gestion (ressources humaines) cf fiche de poste en annexe 2 |

I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE CANDIDAT

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des états membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à

l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

II. MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Ce dossier d'inscription doit être complété par :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le dossier de candidature (dossier d'inscription, CV et lettre de motivation) doit être envoyé à l'adresse ci-dessous :

**DREAL Grand Est
SP/PEC/URCF
Recrutement Adjoint Administratif
2 rue Augustin Fresnel
CS 95038
57071 METZ CEDEX 3**

Un accusé réception de dépôt du dossier sera envoyé au candidat.

ATTENTION : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **7 juin 2019 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de clôture ne sera pas examiné par la commission de sélection.

III. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier sera examiné par une commission de sélection **à partir du 14 juin 2019**.

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les emplois offerts conformément aux fiches de poste. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du 24 juin 2019 sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du 24 juin 2019.

Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le 5 juillet 2019 au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec la DREAL – SP/PC/URCF aux numéros : 03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 19 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

V. MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués **à partir du 9 juillet 2019**.

L'entretien oral d'une durée de 20 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation au poste à pourvoir.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VI. RESULTATS

A compter du 11 juillet 2019, les résultats seront consultables sur le site de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

VII. NOMINATION ET CARRIERE

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. A l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

VIII. REMUNERATION

Sur la base des barèmes en vigueur **au 1^{er} janvier 2019**, le **traitement mensuel brut** d'un adjoint administratif en début de carrière – C1 correspondant au **1^{er} échelon** est de **1527,64 € (indice majoré 326)**, auquel s'ajoutent des indemnités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
DREAL Grand Est – SP/PEC/URCF au 03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 19
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.